



## Conseil d'établissement n°3

Année scolaire 2023/2024

### Procès-verbal

**Lundi 19 février 2024 à 16H**

LFC – Site de Mearag – Salle de théâtre

#### Présents :

##### Pour l'administration :

- M. Philippe LODS, Adjoint au COCAC
- M. Frédéric BROMONT, Proviseur - Président de séance
- Mme Kim VO HOANG, Provisseure adjointe
- M. Thierry DAUM, Directeur administratif et financier
- M. Jean-Christophe MAIGNAN, directeur primaire pour le site de Maadi
- Mme Estelle BOUSQUET, directeur primaire pour le site de New Cairo et Zamalek
- Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation

##### Pour le personnel enseignant :

- Mme Naima EL SAYED
- M. Zyad HEGAZI
- Mme Sylvie MIRAMONT
- Mme Zeinab LEGUELLEC
- M. Denis PLUGER

##### Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :

- M. Ayman ABDEL FATTAH
- Mme Jessica EL MASRY

##### Pour les parents d'élèves élus :

- Mme Ranya ABDELHAMID
- Mme Dalia FAYAD
- Mme Noha EL ZAYAT
- M. Paul HADDAD

##### Pour les élèves :

##### Pour les membres siégeant à titre consultatif :

#### Excusés :

- Mme Jihane ODABACHI, Représentante des parents d'élèves
- Mme Haya ABOU HUSSEIN, Représentante des élèves
- Mme Maya EL KHAZINDAR, Représentante des élèves
- M. Olivier LE VAN XIEU, Consul général de France en Egypte
- Mme Catherine PASCAL, Conseillère des Français de l'étranger
- M. Hervé MAJIDIER, Conseiller des Français de l'étranger
- M. Rafaël PLEUTIN Conseiller des Français de l'étranger
- Mme Khadija ABDELAZEEM, Vice-présidente du CVL
- 

#### **(Cf-annexe 1- feuille d'émargement)**

→ Le quorum étant atteint (18 /21), le conseil d'établissement n°3, réuni en séance ordinaire, peut valablement délibérer.

M. Frédéric BROMONT ouvre la séance à 16h11. Tour de table et présentation des membres.

- Désignation du secrétaire de séance : Mme Kim VO HOANG
- Le secrétariat de séance sera suppléé par : Mme Jessica EL MASRY

Monsieur BROMONT remercie de la présence de Monsieur Philippe LODS, adjoint au COCAC  
L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du PV du CE n°2 du 27 novembre 2023
2. Présentation du "labo maths"
3. Calendrier scolaire 2024/2025
4. Politique des langues dans le 1er degré
5. Présentation de la structure prévisionnelle 2024/2025 (1er et 2nd degré)
6. Présentation de la répartition des moyens horaires par discipline (2nd degré)
7. Carte des emplois
8. Règlement financier
9. Règlement intérieur des élèves
10. Campagne de pré-inscription Rentrée 2024 (Information)
11. Point d'étape sur les décisions prises au précédent CE
12. Questions diverses

### 1. Approbation du PV du CE n°2 du 27 novembre 2023 :

M. le Proviseur demande si des modifications sont à apporter au dernier procès-verbal :  
Aucune modification à apporter.

**Cf annexe 2-PV du CE du 27 novembre 2023 :**

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
A l'unanimité	0	0

### 2. Le labo « maths »

**Cf annexe 3-Diaporama du CE n°3**

- Présentation du "Labo math" par Mme KAMAL, enseignante de mathématiques au LFC et Mme KACZMAREK, EF2D de mathématiques
- La création du labo fait suite au rapport Torossian-Villani (21 mesures pour l'enseignement des Mathématiques -2018) et la volonté de l'Agence à porter ces mesures.
- Pour l'année 2023-2024, le projet est lancé au LFC (sans lieu physique). A compter de la rentrée 2024, un lieu sera formalisé
- Ce laboratoire est ancré par les enseignants de mathématiques volontaires. Il sera ouvert à tous les enseignants du primaire.

Les parents demandent si, à plus long terme, les élèves pourraient être engagés dans ce projet.



### 3- Calendrier scolaire 2024/2025

#### Proposition de la Direction :

- 2 jours de pré-rentrée avec une attention particulière pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré pour qu'ils puissent être dans leur classe le deuxième jour
- 10 jours de congés en octobre
- Congés de Noël incluant le Noël copte
- 10 jours de congés au printemps
- Ce calendrier intègre les préconisations du poste diplomatique, sans anticipation du report des jours fériés

Les enseignants demandent pourquoi la semaine débute au lundi et non au dimanche aux vacances d'automne. La direction indique qu'il s'agit d'une erreur, le dimanche 3 novembre est bien travaillé.

Concernant le Grand Baïram au mois de juin, les enseignants demandent pourquoi le jeudi est férié tandis que le dimanche ne l'est pas, alors qu'il est fort probable que 4 jours soient bien donnés par les autorités locales (comprenant le dimanche).

La direction indique que le LFC doit se conformer aux jours transmis par les autorités égyptiennes. Ces dates sont données dans un cadre institutionnel.

Les parents expriment que 3 jours seront très mal perçus sur les fériés du Grand Baïram.

Il est demandé de s'en tenir aux préconisations faites par l'Ambassade.

Les parents indiquent que le dimanche devra faire partie des fériés. Les professeurs rajoutent le fait que les recommandations ne collent pas avec le contexte local.

Monsieur LODS indique que les établissements doivent s'en tenir aux jours fériés communiqués par les autorités.

Madame LE GUELLEC demande si nous pouvons attendre que les dates officielles soient annoncées.

Monsieur LODS indique que nous devons aussi tenir les délais de procédure de l'Agence. L'adoption du calendrier doit être validé par le poste et par l'Agence. Une fois voté en CE, le calendrier est transmis à l'Agence qui en vérifie la conformité. Une fois validé par l'Agence, le poste diplomatique doit vérifier que les jours fériés sont bien conformes avec la réglementation locale.

Les enseignants demandent qu'une mention soit inscrite sur le calendrier afin de préciser que les jours fériés sont susceptibles de modification.

Les parents ne souhaitent pas voter un calendrier qui leur semble incorrect par rapport aux jours fériés de l'Aïd en juin.

Monsieur le Proviseur rappelle qu'il n'est pas possible à ce stade de déroger aux préconisations des autorités locales.

Les parents indiquent que s'ils se positionnent sur un calendrier erroné au départ, le nombre de jours travaillés sera impacté.



En complément, Monsieur le Proviseur rappelle que les examens impactent fortement le calendrier en fin d'année et alerte sur la situation. L'idée étant de limiter au maximum le nombre de jours impactés.

Monsieur PLUGER mentionne que la note n'indique pas le nombre de jour travaillé mais bien un volume horaire global annuel. Il précise que le site officiel du gouvernement égyptien attribue le 15 septembre comme jour férié.

Madame BOUSQUET indique par ailleurs que le calendrier se termine le 26 juin. C'est en accord avec la proposition des enseignants et cela suit les recommandations du poste.

Enfin, Monsieur le Proviseur confirme qu'en cas de modification des jours officiels par les autorités locales, le calendrier sera modifié en conséquence et les jours fériés pourront être ajoutés le cas échéant.

#### Proposition des enseignants :

- Calendrier équilibré
- Alternance de 7 semaines travaillées pour 2 semaines de vacances
- Le Noël copte n'est pas intégré pour maintenir l'équilibre des 2 semaines de vacances
- Maintien des vacances d'automne à deux semaines
- 1 seul jour de pré-rentrée

Les enseignants insistent sur la nécessité de respecter un rythme régulier de 7 semaines / 2 semaines.

Monsieur HADDAD demande pourquoi nous ne pourrions pas proposer des vacances de Noël au 24 décembre, dans la considération de pouvoir prendre en compte le Noël Copte pour les familles.

Refus des enseignants exprimant la nécessité de voyager pour les familles françaises.

Les enseignants demandent une suspension de séance de 2 min.

Reprise :

Nouvelle proposition des enseignants :

- Deux jours de pré-rentrée
- Intégration du Noël Copte dans les congés de Noël
- Une mention ajoutée au calendrier pour préciser que les jours fériés sont susceptibles de modification
- Dimanche 20 et lundi 21/10 travaillés

En récapitulatif :

- Rentrée le 2 septembre
- Congés d'automne du 21/10 soir au 03/11 matin
- Congés de Noël 19/12 soir au 08/01 matin
- Congés d'hiver du 20/02 soir au 05/03 matin
- Congés de printemps au 17/04 soir au 04/05 matin
- Fin année scolaire au 26/06

Proposition de vote : **Cf annexe 4 – calendrier 2024/2025**

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
18	0	0

#### **4. Politique des langues dans le 1er degré**

##### **Cf annexe 5- Diaporama du CE n°3 p.10 à 11**

- Axe fort du projet d'établissement : plurilinguisme et ouverture culturelle
- Travail en amont pour renforcer la qualité et la quantité
- S'adapte à la nouvelle sociologie des familles

Nécessité de l'allongement de la journée de 30 min en intégrant l'APC.

- Plages horaires destinées au français / l'arabe / à l'anglais plus structurantes
- Possibilité de faire des demi-groupes en français
- Conservation de la séparation des profils d'élèves (arabophones / non arabophones ; anglophones / non anglophones...)
- La composition des classes, des listes de classe sera à travailler plus finement
- Formation des équipes pour plus de qualité via des actions établissement
- Créer une dynamique au bénéfice des enfants
- Enseignement de l'arabe standard préconisé par l'Agence mais introduction en PS par le dialectal égyptien

Les parents indiquent que le choix du lycée français repose sur la langue française et non pour parler anglais ou arabe puisque les enfants sont déjà bilingues.

La direction rappelle que le LFC forme les élèves à un nouveau modèle international.

Les parents sont réfractaires pour les raisons suivantes :

- Le programme en arabe n'est pas approprié car il n'est pas à la hauteur des attentes locales
- Le souhait de plus d'heures en français pour renforcer le niveau de langue

Monsieur le Proviseur précise que le vote porte sur l'allongement des horaires scolaires et non sur le projet. C'est le temps horaire qui relève de la compétence du conseil d'établissement.

Mme LE GUELLEC rappelle que la politique des langues existe déjà au LFC : 24h en primaire en France d'heures hebdomadaires / 26h au LFC avec la dérogation pour les langues.

Elle précise que le passage de 26h à 28h sur l'emploi du temps mérite une grande réflexion car cela impacte le rythme biologique des enfants.

Monsieur LODS évoque la politique de l'AEFE et son souhait de conserver dans les établissements du réseau un lien avec les racines des élèves. Il indique que la dimension interculturelle ne doit pas être négligée.

Les enseignants auraient souhaité une concertation plus longue dans le cadre des conseils des maîtres.

Monsieur PLUGER précise que les textes règlementaires indiquent que la journée ne peut excéder 5h30. Il demande quel cadre légal permet d'aller jusqu'à 28h/ hebdomadaire.

La direction rappelle le cadre pour lequel le conseil d'établissement est compétent et indique que le projet sera soumis à validation de l'Agence. Monsieur le Proviseur évoque par ailleurs, la question des ressources humaines pour atteindre les objectifs souhaités.



Demande d'une suspension de séance par les enseignants.

Passage au vote :

→ Le vote porte uniquement sur l'augmentation des horaires du 1<sup>er</sup> degré d'une demi-heure par jour.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
7	10	1

### 5. Présentation de la structure prévisionnelle 2024/2025 (1er et 2nd degré)

La structure repose sur les effectifs montants déduits des places vacantes.

**Cf annexe 5 - Diaporama du CE n°3 p.11 à 16**

Au 1er degré,

- New Cairo= 8 divisions de la PS au CM2
- Zamalek= ouverture d'une PS, soit une division par niveau de la PS au CM2
- Maadi = 1 ouverture en PS

Monsieur BROMONT indique qu'à Maadi, il semblera difficile de compléter les 21 places vacantes en CP et les 18 places vacantes au CM2 et mentionne une plus grande difficulté à recruter des élèves sur le site de Maadi.

→ À la rentrée 2024, la structure présente 22 divisions (structure actuelle à 23).

Sur le 2<sup>nd</sup> degré, pas de changement. Mécaniquement, 6 divisions par niveau de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale. Excepté en première avec 7 divisions. Le taux de pression est également moins fort. Le niveau 3<sup>ème</sup> et Terminal ne seront pas à leur capacité maximale.

→ Au global 1843 élèves montants. Capacité à 2176 élèves, soit 333 places vacantes à pourvoir.

- Une remarque des parents : le recrutement des élèves pâtit de la situation économique du pays. Ils évoquent la difficulté de se procurer des euros pour payer les frais d'écolage.

Pour compléter les propos, Monsieur DAUM précise deux points :

- L'indisponibilité de trouver des devises en euros
- Les dévaluations répétées de la livre égyptienne face à l'euro pèsent de plus en plus sur les familles (augmentation de 40% des frais de scolarité en livres égyptiennes)

## 6. Présentation de la répartition des moyens horaires par discipline (2nd degré)

Cf lien suivant du tableau de répartition des moyens horaires par discipline : [TRMD Rentrée 2024 v2.xlsx](#)

La démarche :

- Recensement des effectifs prévisionnels montants pour la rentrée 2024 avec projection sur les langues vivantes + choix des enseignements de spécialité
- Prise en considération des demandes et remontées spécifiques des enseignants selon les disciplines
- Reprise du TRMD à partir du TRMD existant et ajustement sur retour des équipes
- Prévion sur le nombre de groupes nécessaires à la rentrée
- Ajustement des besoins au plus large
- Point sur les HSA et répercussions sur les équipes

## 7. La carte des emplois du personnel de droit local :

- Demande de création :
    - ✓ 1 poste en espagnol
    - ✓ 1 poste d'ATSEM
    - ✓ 4 postes enseignant arabe → seulement si le projet plurilingue se rédige.
    - ✓ 1 poste manager opérationnel informatique
    - ✓ 1 poste Enseignant remplaçant bivalent lettres/HG collègue
    - ✓ 1 poste Enseignant remplaçant bivalent math/ sciences collègue
  - Demande de suppression :
    - ✓ 2 postes PE PDL
- Il est prévu la suppression de deux postes PDL et la création d'un poste de détaché.  
→ Sur le global, c'est -1 poste.

Monsieur le Proviseur précise qu'il est demandé un avis du conseil d'établissement sur la modification de la carte des emplois. La prise en compte effective de cette modification est soumise à l'approbation de l'AEFE selon le plafond d'emploi des PDL qui sera accordé.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
18	0	0

Absence de questions diverses.

Les points restants sont reportés au prochain CE en raison de l'heure tardive :

- Le règlement financier
- Le règlement intérieur des élèves
- La campagne de pré-inscription (rentrée 2024)
- Point d'étape sur les décisions prises au précédent CE

La séance est levée à 19h15.



Le président et proviseur



Frédéric BROMONT

Le secrétaire de séance



Kim VO HOANG

Lu et approuvé par Madame Jessica EL MASRY, représentante du personnel ATOS et secrétaire de séance adjointe.





**CONSEIL D'ETABLISSEMENT**

**N°3 / 2023-2024**

**19 février 2024 à 16H**

**MEMBRES SIEGEANT AVEC DROIT DE VOTE :**

Fonction	Nom	Émargement
Conseiller de coopération et d'action culturelle	David SADOULET	
Ou l'Attachée de Coopération Éducative/ Adjoint au COCAC	Anne RICORDEL/Philippe LODS	
<b>Président du Conseil d'Établissement</b> Chef d'établissement, Proviseur	Frédéric BROMONT	
Adjoint au Chef d'établissement	Kim VO HOANG	
Directeurs des classes primaires	Estelle BOUSQUET	
	Jean-Christophe MAIGNAN	
Directeur Administratif et Financier	Thierry DAUM	
Conseillère Principale d'Éducation	Marie PLASSE	

**PERSONNELS : Représentants des enseignants 2<sup>nd</sup> degré et 1<sup>er</sup> degré**

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Sylvie MIRAMONT	Violaine DELARONDE	
Zyad HEGAZI		
Naima EL SAYED		



Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Marie Hélène DELAFLOTTE	Zeinab LE GUELLEC	
Denis PLUGER		

**PERSONNELS : Administratifs, techniques, de santé, ouvriers de service**

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Ayman ABD EL FATTAH		
Amani FAWAZ	Jessica EL MASRY	

**ELEVES**

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Haya ABOU HUSSEIN		
Maya KHAZINDAR		

**PARENTS D'ELEVES**

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Ranya ABDELHAMID		
Dalia FAYAD		
Noha EL ZAYAT		
Paul HADDAD		
Jihane OBADACHI		



**MEMBRES SIEGEANT A TITRE CONSULTATIF**

Fonction	Nom	Émargement
Consul Général de France	Olivier LE VAN XIEU	
Conseillère des Français de l'Étranger	Catherine PASCALE	
Conseillère des Français de l'Étranger	Rafael PLEUTIN	
Conseiller des Français de l'Étranger	Hervé MAJIDIER	
Vice-président CVL	Khadija ABDELAZEEM	



## Conseil d'établissement n°2

Année scolaire 2023/2024

### Procès-verbal

**Lundi 27 novembre 2023 à 16H**

LFC – Site de Mearag – Salle de théâtre

#### **Présents :**

##### Pour l'administration :

- Mme Anne RICORDEL, Attachée de coopération éducative
- M. Frédéric BROMONT, Proviseur - Président de séance
- Mme Kim VO HOANG, Provisseure adjointe
- M. Jean-Christophe MAIGNAN, directeur primaire pour le site de Maadi
- Mme Estelle BOUSQUET, directeur primaire pour le site de New Cairo et Zamalek
- Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation

##### Pour le personnel enseignant :

- Mme Naima EL SAYED
- Mme Naima DUCREUX
- Mme Violaine DELARONDE
- Mme Marie-Hélène DELAFLOTTE
- M. Raphael CABLEY

##### Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :

- M. Ayman ABDEL FATTAH
- Mme Amani FAWAZ

##### Pour les parents d'élèves élus :

- Mme Ranya ABDELHAMID
- Mme Dalia FAYAD
- Mme Noha EL ZAYAT
- M. Paul HADDAD
- Mme Claire GUIMBERT

##### Pour les élèves :

- Mme Haya ABOU HUSSEIN
- Mme Maya EL KHAZINDAR

##### Pour les membres siégeant à titre consultatif :

- Mme Catherine PASCAL, Conseillère des Français de l'étranger
- M. Hervé MAJIDIER, Conseiller des Français de l'étranger
- Mme Mariannick URVOY, Conseillère des Français de l'étranger
- Mme Khadija ABDELAZEEM, Vice-présidente du CVL

#### **Excusés :**

- M. Olivier LE VAN XIEU, Consul général de France en Egypte
- M. Thierry DAUM, Directeur administratif et financier

#### **(Cf-annexe 1- feuille d'émargement)**

→ Le quorum étant atteint (20/21), le conseil d'établissement n°2, réuni en séance ordinaire, peut valablement délibérer.



M. Frédéric BROMONT ouvre la séance à 16h00. Tour de table et présentation des membres. En l'absence de Monsieur DAUM, le budget sera présenté par M. BROMONT et complété au besoin par M. EL MOUTAOUKIL, DAF Adjoint en fonction, invité pour l'occasion.

- Désignation du secrétaire de séance : Mme Kim VO HOANG
- Le secrétariat de séance sera suppléé par : Mme Marie-Hélène DELAFLOTTE

Concernant l'ordre du jour, Mme EL SAYED demande de remonter le point « 12. Carte des emplois R24 ». Monsieur Bromont indique qu'il sera placé juste après le point 3.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du PV du CE n°1 du 26 septembre 2023
2. Installation des instances
3. Calendrier prévisionnel des instances
4. Carte des emplois R24
5. Budget rectificatif 2023
6. Tarifs 2024-2025
7. Salaires R24
8. Budget 2023
9. Plan Local d'Evaluation
10. Protocole d'urgence
11. Programme d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la santé et à la citoyenneté
12. Plan annuel d'éducation à l'orientation
13. Voyages scolaires
14. Questions diverses

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement n°1 du 26 septembre 2023 :**

M. le Proviseur demande si des modifications sont à apporter au dernier procès-verbal :

Mme DELARONDE :

- Serait-il possible de remplacer "les enseignants" par "les représentants des personnels enseignants" ?

A rajouter à la demande de Mme MIRAMONT :

- la liste des noms des professeurs qui sont concernés par une IMP

#### **Cf-annexe 2 – Tableau nominatif des IMP 2023**

- Concernant le poste de psychologue scolaire, il ne s'agit pas d'un "poste" mais d'une "vacation".

#### **Cf-annexe 3- PV du CE du 26 septembre 2023 :**

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

**Déclaration liminaire de la FSU** (cf annexe 4- Déclaration liminaire du FSU)

## 2. Installation des instances :

### **Cf-annexe 5– tableau des instances 2023/2024**

Les parents font remarquer qu'il manque le tableau de la commission d'appel.

Réponse de M. BROMONT : La commission d'appel n'est pas une instance de l'établissement. Elle relève des compétences du poste diplomatique. Elle n'apparaît donc pas dans le tableau. Mme RICORDEL indique que les modalités de convocation restent à définir. Elles seront transmises dans le courant du deuxième trimestre.

Une vingtaine d'instances sont présentes dans l'établissement et décrites dans le tableau annexé. C'est deux fois plus qu'en France pour un établissement de taille comparable.

Mme EL SAYED précise que les représentants du personnel sont représentants de TOUS les personnels. Pour la prochaine CHSCS et CHSCT à venir (11/12), les représentants du personnel remonteront à la direction les modalités de participation et l'ordre du jour.

## 3. Calendrier prévisionnel des instances 2023-2024 :

### **Cf-annexe 6- calendrier prévisionnel des instances 2023/2024.**

Il s'agit d'un calendrier prévisionnel. L'ensemble des instances y est inscrit. Les dates sont susceptibles d'être modifiées.

Le CHSCS – CHSCT doit être inscrit au 11/12.

## 4. Carte des emplois R24

Il est demandé l'ouverture d'un poste de professeur des écoles en détachement auprès de l'AEFE. Le besoin concerne le renfort de la maternelle en vue de l'ouverture de la PS sur les sites de Maadi et Zamalek.

Pour rappel, la petite section est obligatoire dans le système scolaire français. Au LFC, seul le site de New Cairo dispose d'une PS depuis la rentrée 2022. C'est donc une priorité absolue et la direction souhaite terminer le déploiement déjà entamé. Une opportunité d'effectifs permet d'anticiper cette ouverture à la prochaine rentrée.

Les questions d'ordre matériel et de RH sont en cours d'étude, in situ avec les équipes respectives.

Les représentants du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré se réjouissent sur le principe d'une ouverture de poste de détaché mais déplorent fortement qu'aucune consultation de l'ensemble des personnels enseignants n'ait eu lieu à ce jour, alors que toute ouverture de classe aura des effets sur l'ensemble de la structure et sur son fonctionnement.

La direction indique que le conseil d'établissement n'est pas compétent pour émettre un avis sur une mesure obligatoire inscrite au code de l'éducation La petite section n'est pas une option. La discussion est faite in situ sur les sites concernés et concerne les modalités de mise en œuvre.

Les représentants du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré précisent que les collègues de maternelle auraient aimé être consultés de manière collective pour s'entretenir sur ce sujet et définir les conditions matérielles communes.

Mme BOUSQUET indique que l'ouverture de la maternelle dépend beaucoup du site. La consultation sera donc étendue aux collègues respectifs très prochainement.

Les représentants du personnel enseignant posent une question relative à la prise en compte de la bourse en petite section.

La Direction indique que c'est une question liée à l'homologation du niveau. Le niveau PS étant homologué depuis le mois de janvier au LFC, les familles françaises sont désormais éligibles aux bourses sur le niveau.

Les représentants du personnel enseignant demandent si un poste en lettres est bien prévu à la rentrée scolaire 2024 ?

La Direction répond que le poste est vacant et remis au mouvement. Il n'y a donc pas lieu de créer un poste.

#### Ouverture d'un poste PE (pour avis) :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

#### 5. Budget rectificatif 2023

En l'absence de Monsieur DAUM, DAF, le budget rectificatif est présenté par Monsieur le Proviseur.

Le budget est construit de manière prévisionnelle sur une durée d'un an du 1er janvier au 31 décembre. Pour les EGD, ces budgets sont agglomérés et constituent une partie (essentielle) du budget de l'AEFE. Ils reposent sur le principe de la comptabilité publique. A noter 3 moments importants :

- Le budget initial présenté en novembre
- Un 1<sup>er</sup> budget rectificatif en juin
- Un 2<sup>nd</sup> budget rectificatif en octobre

Présentation du budget rectificatif 2023 dans le tableau joint en annexe.

Il n'est pas observé de modifications sur les recettes

Sur les dépenses, des ajustements sont faits :

1. EDU131 ajout en AE (autorisation d'engagement sur l'année) et en CP (crédits de paiement= ce qu'on va mettre réellement en paiement). 90 000€ pour terminer l'année. Cette somme permet de pallier les difficultés liées au dédouanement des fournitures scolaires et de débloquent un budget en local.
2. EDU112 ajout de 200 000€ liés à l'augmentation des salaires, au recrutement de personnel en remplacement des absences, et l'augmentation des charges diverses dont sociales.
3. SUP321 = opération non réalisée liée aux travaux sur le site de Maadi. Montant de 2,9 M d'euros reversé dans la trésorerie.
4. SUP321= Terrain sportif (changement de la pelouse synthétique)
5. SUP341+ Matériel informatique (tablettes)

Les représentants du personnel enseignant demandent s'il y a des espoirs d'avancée sur le site de Maadi.

Mme RICORDEL indique que la venue de la commission a permis de faire la liaison avec les autorités égyptiennes. Le document obligatoire et prérequis dans le cadre du lancement des travaux est désormais sur le bureau du ministre de l'Éducation égyptienne. Tout le processus administratif a été reconnu comme valide et est désormais en attente de signature.

Le dossier est suivi de manière très attentive, voire quotidiennement par le poste.

Mme EL SAYED demande pourquoi la réponse des autorités égyptiennes tarde tant à venir. Cela fait plusieurs années désormais.

Mme RICORDEL indique que nous sommes tributaires du calendrier des autorités locales.



### Présentation du budget initial 2024

- La masse salariale (**cf-annexe 7-budget CE n°2**)
- Les frais d'écologie et les tarifs 2024-2025 (**cf-annexe 7-budget CE n°2**)

Les frais varient en fonction de la nationalité des élèves. Les augmentations tiennent compte des paramètres liés aux dépenses. Le budget est extrêmement serré contrairement aux apparences.

Concernant la masse salariale, il n'y aura pas d'augmentation du point d'indice à la rentrée 2024.

Nouveauté pour l'année 2024 à la demande de l'AEFE : le budget a dû être fait en juin (et non plus au mois d'octobre) pour faciliter les passations des agents comptables à leur prise de fonction.

Le budget comporte des zones d'affectation. Il est divisé en 3 grandes sections de dépenses :

- Les personnels
- Le fonctionnement
- L'investissement

Vers 3 destinations :

- L'excellence éducative
- Le réseau
- La modernisation

Le contexte international doit être pris en compte dans la confection du budget. Il doit permettre d'évaluer les risques. (**cf-annexe 7-budget CE n°2**)

Dans le contexte égyptien, il s'agit de la crise économique la plus compliquée en 50 ans avec un taux d'inflation à 37%.

L'attention sur les grandes masses budgétaires est portée sur :

- La rénovation du site de Maadi
- Le développement du numérique
- L'activité pédagogique (voyages scolaires, sorties, et projets...)
- Le renforcement des équipes éducatives (hausse significative de la masse salariale)

LES DEPENSES :

Est présentée chacune des dépenses en détail :

La masse salariale= 5 600 000€

Pilotage pédagogique = 770 000€

Un point est fait sur le tableau comparatif des dépenses :

- À destination de l'excellence éducative N-1.

En prévision, à noter une augmentation possible du plafond d'emploi à prévoir avec deux ETP (emploi temps plein) à la rentrée 2024.

Mme GUIMBERT : les deux ETP sont-ils déjà fléchés ?

M. BROMONT : pas encore. Ils sont liés à l'évolution de l'offre pédagogique et des besoins nouveaux mis en prévision.





➤ À destination de la vie du réseau

Les sommes restent sensiblement identiques à l'an passé. C'est la part la plus faible en termes de dépenses.

➤ À destination de la modernisation

Une grande partie est liée à l'immobilier (restructuration du site de Maadi) et dans une moindre mesure, toutes les opérations liées à l'informatique et la sécurité.

Mme GUIMBERT demande à quoi correspondent les charges exceptionnelles et financières ? Pourquoi une telle augmentation ?

Monsieur EL MOUTAOUKIL répond qu'ils correspondent à l'augmentation du montant des transferts de fonds et tient compte de la réalité de ce qui a été dépensé en 2023. Cette ligne reste prévisionnelle.

LES RECETTES :

➤ Réparties en deux grandes catégories :

- Les frais de scolarité = 99%
- Les recettes liées aux voyages scolaires
- Les subventions de l'état

La hausse prévisionnelle des recettes est liée à l'augmentation des frais d'écologie.

Le résultat prévisionnel est bénéficiaire.

Attention, ce résultat ne prend pas en compte les flux de trésorerie entre le lycée et l'AEFE.

Ce bénéfice va donc être imputé des flux reversés à l'agence.

En précision :

La trésorerie est la disponibilité mobilisable sur le compte.

Le fond de roulement correspond à ce qu'on a de mobilisable sur le compte + ce qui nous est dû.

Le besoin de fond de roulement tient compte du fond de roulement auquel il faut enlever les dettes du LFC.

Une baisse des résultats est à observer entre 2022 et 2023.

Concernant les flux croisés entre le LFC et l'AEFE, la participation financière est de 6%.

Si l'on considère ce que le LFC doit reverser à l'AEFE, soit 3 664 374€, le budget est très serré. Il reste environ 600 000€.

On observe néanmoins que l'AEFE reverse 4 134 592€, soit une aide nette conséquente. M. HADDAD fait un point sur l'historique de l'aide de l'agence. Quand bien même l'aide de l'agence reste conséquente, au vu de la situation, il ne devrait pas être exclu de solliciter une aide de l'agence au vu du contexte économique sans précédent.

Question de Mme PASCAL : y a-t-il d'autres établissements dans le monde où les parents doivent payer en euros ?

M. BROMONT précise que oui.

Mme GUIMBERT demande comment les transactions peuvent être réglées.

Certains règlements ne peuvent pas être réalisés faute de devises disponibles en euros.



## Avis sur le budget :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

### 6. Tarif 2024-2025 :

Sujet abordé en point n°5

### 7. Salaires Rentrée 2024 :

Sujet abordé en point n°5

### 8. Budget 2023

Sujet abordé en point n°5

### 9. Plan Local d'évaluation (PLE)

#### Cf-annexe 8 – PLE

Le PLE précise les modalités d'évaluation dans chaque discipline au titre du contrôle continu pour le cycle terminal.

Il est ajusté au semestre et sera mis en ligne sur le site internet du lycée.

Dans le calcul du baccalauréat, la part du contrôle continu représente 40% du contrôle continu et les épreuves terminales 60%.

Le PLE n'est pas un document contractuel. Il ne peut pas faire l'objet d'un recours. Il donne une indication mais les enseignants restent néanmoins maîtres au titre de la liberté pédagogique.

### 10. Protocole d'urgence

Présentation du protocole joint en **annexe n°9**

- Document travaillé et conçu par l'équipe du pôle santé
- Il est affiché de manière visible dans tout le lycée
- Le protocole est le même, décliné sur les 4 sites (avec ajustement de la liste des personnels formés aux 1er secours)

## **11. Programme d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la santé et à la citoyenneté**

Mme Magali HANNEQUAU, CPE et invitée à ce conseil, présente le programme d'actions mis en place au LFC.  
Lecture du tableau en **annexe 10- Programme d'actions CESC**

Une question des élèves : est-il possible de changer de prestataire pour améliorer la cantine ?

La direction indique qu'il est important de travailler collectivement sur la question. Il n'est pas question de changer de prestataire mais d'associer les élèves et parents à comment améliorer les habitudes alimentaires d'une part, et comment ajuster l'offre d'autre part.

Programme d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la santé et à la citoyenneté pour adoption :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

## **12. Plan annuel d'éducation à l'orientation**

Mme Marie PLASSE, CPE et Personne Ressource en Information et Orientation, présente les actions à venir relatives à l'orientation par période et par niveau à partir de la Seconde.

En complément, les élèves seront inscrits sur la plateforme AGORA de l'AEFE qui propose un salon virtuel de l'orientation du 11/12 au 15/12. Des conférences en ligne seront dédiées.

Les CPO correspondent aux classes ouvertes initiés par les enseignants. Certains professeurs offrent l'opportunité aux élèves de venir observer les classes, en particulier dans les enseignements de spécialité pour aider aux choix d'orientation.

Au lycée, la direction a la volonté d'impliquer davantage les parents sur cette question dès l'entrée au lycée et non pas seulement en classe de Terminale. Le processus d'orientation s'inscrit sur 3 années. Il est donc important d'associer à la fois les parents et les élèves pour réfléchir aux moyens d'améliorer. La Direction propose de créer un groupe de travail à cet effet.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

### 13. Voyages scolaires

Un seul voyage supplémentaire est ajouté à la liste. Il s'agit d'un voyage organisé par Mme LEVASLOT.

- Lieu : Berlin (Allemagne)
- Organisatrice : Mme LEVASLOT
- Date : du 12 au 18 avril 2024
- Public : élèves germanistes (collège-lycée- environ 30 élèves)
- Accompagnateurs : Mme LEVASLOT, Mme PROMEYRAT, M. LIBERT
- Montant total pour toutes les familles : 39 528 €
- Montant par élève : 1 197,82 €

Pour avis sur les voyages scolaires :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

### 14. Questions diverses :

- 14.a : Représentants des enseignants 1er degré : néant
- 14.b : Représentants des enseignants du 2nd degré SUDCAIRE :
  - Demande de création de postes à temps partiel pour les vacataires présents dans l'établissement depuis 5 ans.  
Nous devons tout d'abord nous assurer que la création d'un poste peut être fléchée sur une personne en particulier. Habituellement la création d'un poste entraîne la publication d'un appel à candidature. Nous avons donc d'abord besoin d'une expertise juridique et règlementaire sur ce sujet.  
Ce sujet devra être discuté en CCPL.  
Par ailleurs, l'élévation du plafond d'emploi doit être justifiée non seulement sur le besoin mais aussi sur son financement. L'AEFE reste décisionnaire sur ce sujet.
- Le poste coordinateur EBEP a-t-il été pourvu ?  
Le recrutement est toujours en cours. Le dernier appel à candidature est une nouvelle fois décevant. L'écart entre la fiche de poste et le profil des candidats est toujours important. Faut-il investir sur une personne avec peu d'expérience et lui permettre de monter en compétences ? En France, la politique inclusive de l'école est coordonnée au niveau académique. Il n'y a pas de coordonnateur dédié au niveau des établissements. Nous continuons à penser que ce type de personnel est un réel plus pour aider les enseignants à mettre en œuvre les pratiques inclusives au sein de la classe.
- L'interdiction du téléphone portable : pour le collège, le ramassage a commencé par les classes de 6ème va-t-il se poursuivre sur les niveaux 5ème, 4ème et 3ème ?  
Pour le lycée, les élèves ne respectent toujours pas le règlement : une communication aux élèves et aux familles de la part de la direction est-elle envisageable ?  
Le ramassage des téléphones portables au collège va s'étendre à toutes les classes du collège et cela progressivement, l'objectif étant de ramasser tous les téléphones d'ici la fin de l'année.  
Il est à noter que les parents des élèves de 6ème ont préféré laisser les téléphones de leur enfant à la maison, ce qui nous a facilité la tâche.  
Nous avons besoin de tester le dispositif sur un niveau et un temps donné et de le perfectionner.



Nous devrions commencer à ramasser les téléphones des 5èmes avant les vacances de Noël. Nous devons réfléchir surtout au rendu des téléphones.

Cela suppose une logistique complexe et un besoin en termes de personnes sur les après-midis.

Nous allons avoir besoin de l'aide des enseignants.

Pour les lycéens, l'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques est tolérée uniquement dans la cour du lycée. En classe, l'utilisation de ce type d'équipements est interdite sauf à la demande explicite d'un enseignant et dans le cadre d'une activité pédagogique.

Il revient à chaque enseignant de rappeler leur exigence en fonction de leur séance pédagogique. En cas de non-respect de la consigne par l'élève, le portable est confié à la vie scolaire qui le restitue en fin de journée.

Question des élèves : pourquoi doit-on ramasser les téléphones portables ?

Cela fait partie du code de l'éducation. Le téléphone portable est interdit au collège. Cela contribue à la lutte contre le harcèlement. L'utilisation du téléphone n'est pas toujours bienveillante. C'est un vecteur de conflit important. Le LFC a donc pris une mesure forte pour améliorer les relations entre élèves et leur permettre de renouer le dialogue.

Les parents d'élèves : comment font les élèves pour connaître les modifications liées aux emplois du temps par exemple ?

Cela nous permet de revoir la communication interne à l'établissement. Un système d'affichage dynamique sur les écrans est envisagé.

Le rapport humain est à ne pas négliger également. Les élèves pourront être avertis par la vie scolaire en passant dans les classes par exemple. La logistique reste à consolider dans la montée en puissance avec les autres niveaux.

14.c : Représentants des enseignants du 2nd degré SNES FSU : néant

14.d : Représentants des parents d'élèves ARFE : néant

14.e : Représentants des parents d'élèves AFPEC :

- Les parents demandent à savoir le système mis en place au LFC pour remplacer les professeurs absents, et qui reste catastrophique depuis le début de l'année scolaire. Il existe un manque de communication entre le lycée et les parents d'élèves des classes concernées sur les absences et leur durée.

Les absences sont nécessairement reportées sur Pronote afin de signaler aux familles l'absence d'un professeur. Lorsque c'est possible, des solutions de remplacement en interne peuvent être proposées. Trois principaux motifs d'absences existent : le motif administratif, le motif personnel, le motif d'accompagnement (voyage ou sortie scolaire)



Ci-après quelques indicateurs à titre informatif :

	2023-2024 Du 03/09 au 27/11	N-1 Du 04/09 au 27/11
Nombre d'absences total	1369H	1205H
Motif administratif	410H	542H
Motif accompagnement	30H	63H
Motif personnel	938H	600H
Heures remplacées	198H	1H

Observations:

Le nombre d'heures remplacées est à analyser avec précaution. Il semblerait que les heures remplacées de l'année N-1 n'aient pas fait l'objet d'un report systématique dans Pronote.

A noter, le recrutement du professeur d'EPS est toujours en cours. Les deux appels à candidature sont restés infructueux (19/10 et 21/11).

Autre point : les représentants du personnel s'associent à la demande des parents d'élèves de renforcer l'équipe de lettres par un recrutement dédié aux remplacements.

- La propreté des toilettes au LFC reste toujours un grand souci. Quelles sont les nouvelles mesures prises au sein de l'établissement pour assurer la propreté des toilettes, le respect des mesures hygiéniques et la désinfection des surfaces ?

Une entreprise prestataire est en charge d'assurer la propreté des WC. Il est à déplorer des incivilités quant à l'usage des toilettes et des actes de vandalisme volontaires qui rendent difficilement possible l'entretien et la garantie d'un état satisfaisant.

Il est proposé par la Direction d'engager une sensibilisation auprès des élèves pour prévenir de ces actes.

Les élèves interviennent et confirment que les WC ne sont pas propres.

La Direction indique que ce sujet ne peut pas être négligé parce qu'il contribue au bon climat scolaire. Une concertation avec les élèves peut être mise en place avec les élèves.

- La santé alimentaire reste un point fortement traité en famille. Or, la cafétéria du LFC est catastrophique. Pouvons-nous savoir pourquoi la qualité de la nourriture offerte est mauvaise et les produits vendus ne sont pas sains à manger ?

Nous ne partageons pas ce constat.

Le Lycée accorde une grande importance à la qualité de la restauration. Contrairement à beaucoup d'autres établissements le LFC propose un self "à la française" avec un menu équilibré où les élèves et les personnels mangent tous les jours. La qualité des repas servis est très satisfaisante de l'avis des habitués que nous sommes pour la plupart. Une nouvelle fois nous invitons les représentants des parents d'élèves à venir à tout moment sans RDV pour découvrir par eux-mêmes la qualité de la restauration proposée.

Par ailleurs, nous avons mis en place une commission restauration il y a deux ans. Cette commission va continuer à se réunir pour traiter de ces sujets. Il faut rappeler également que des contrôles sanitaires



aléatoires sont effectués très régulièrement sur les produits servis et l'hygiène des ustensiles et surfaces utilisées.

Concernant la cafétéria, son rôle historique est d'apporter un complément de service, en particulier pour les élèves dont les habitudes alimentaires ne correspondent pas aux critères d'une restauration collective à la française. Là aussi, nous invitons les représentants des parents d'élèves à venir se faire une idée directement de la qualité de la restauration et à nous faire des propositions d'amélioration qui pourront se mettre en place à l'issue d'un processus de dialogue avec les usagers que sont les élèves. Laisser le choix ou contraindre. Nous pensons que cela passe par une éducation à l'alimentation pour laquelle le lycée joue également son rôle.

- Les frais de scolarité et l'euro :

- 1- La dévaluation qui indique que l'Euro atteindra plus que 50 L.E.
- 2- Le taux de change qui risque de changer après la dévaluation et entraîner un montant très élevé des frais à chaque famille.
- 3- Le manque d'euros dans les banques.
- 4- Le pourcentage d'augmentation des frais de scolarité voté chaque année en conseil d'établissement qui vient aggraver la situation, surtout pour les familles qui ont plusieurs enfants.
- 5- La crainte des parents des enfants en primaire avec encore plusieurs années et qui vont se trouver avec des frais immenses dans l'avenir.

La crise économique que traverse l'Egypte est, de l'avis de certains spécialistes, la plus importante depuis 50 ans. Nous partageons ces constats et ces inquiétudes qui impactent les familles et le lycée. En liaison avec le poste diplomatique, nous avons alerté le siège de l'agence sur cette situation. Une réunion s'est tenue avec les services de l'AEFE il y a 2 semaines. Ce dialogue peut être élargi en associant les APE sous une forme plus directe. J'invite les représentants des parents à venir nous rencontrer dès que possible pour définir les modalités de ce dialogue avec l'agence.

Autres points abordés :

- Pour faire face aux dépenses, il est désormais demandé aux nouvelles familles de payer les droits de scolarité en euros.  
L'accès à la disponibilité de la devise est une préoccupation majeure. Il y a eu un impact direct sur le taux de pression à l'entrée du LFC.
- La crise économique se fait également ressentir sur l'ensemble des autres établissements internationaux et dans l'ensemble du pays.
- M. Hervé MAJIDIER indique que les mois à venir seront sans doute les plus difficiles. L'import a chuté de 18%. Le problème reste la dette du pays. Il appelle à la prudence quant au budget prévisionnel établi.

14.f : Représentants des personnels ATOS : néant

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur remercie les membres du conseil d'établissement et lève la séance à 19H30.



Le président et proviseur

Le secrétaire de séance



Frédéric BROMONT



Kim VO HOANG

Lu et approuvé par Mme Marie-Hélène DELAFLOTTE, professeur des écoles, représentante du personnel enseignant 1<sup>er</sup> degré et secrétaire de séance adjointe





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Laboratoires de Mathématiques**

**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Zone  
**Moyen  
Orient**

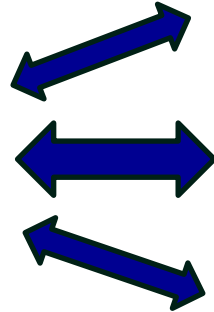
**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

# Communautés d'apprentissage professionnel

Les communautés d'apprentissage professionnel sont des groupes d'individus qui partagent et questionnent leurs pratiques professionnelles de manière critique à travers un processus d'enquête collective, réflexive, collaborative orienté vers l'apprentissage et la réussite des élèves.

**Communautés  
professionnelles**



La qualité du travail des enseignants, leur moral, et le développement de leurs compétences

**Amélioration  
de la réussite  
des élèves**

Elles permettent enfin de modifier profondément les cultures professionnelles

## Concrètement – Matériellement:

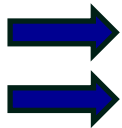
Le laboratoire doit être équipé d'un matériel spécifique et donc **financé, dans le lieu comme dans les ressources humaines.**

Ce lieu, nouveau cœur de la formation continue et du développement professionnel des enseignants, permettra aux équipes:

- de se réunir,
  - de rencontrer les intervenants extérieurs (collègues mettant en œuvre des pratiques innovantes, enseignants d'autres disciplines ou d'autres établissements, enseignants-chercheurs, enseignants du premier degré, etc.),
  - de chercher de manière collaborative des problèmes,
  - de se former (sur la modélisation, la didactique, l'expérimentation numérique, etc.),
-

# Grands principes du dispositif des laboratoires de mathématiques:

- ✓ un projet :  
à l'échelle de l'établissement;  
supposant un enrichissement permanent;



Le chef d'établissement joue un **rôle majeur en coordination**

où s'inscrivent formellement les objectifs à atteindre, les actions envisagées et les formations spécifiques suivies par chacun

---

# Grands principes du dispositif des laboratoires de mathématiques:

- ✓ un projet;
- ✓ un lieu:

**de formation** permanente et de réflexion disciplinaire, didactique et pédagogique des équipes de mathématiques;

**d'échanges** et de temps communs pour les enseignants: les pratiques et l'interaction;

**ouvert** sur son environnement;

**d'études et de productions.**

Extrait du vademecum-laboratoiresdemathematiques-aefe

---

## Lieu d'échange, de partage et de formation pour les enseignants - Exemples d'action:

- ✓ **Se former collectivement** : développer l'approche manipuler/verbaliser/abstraire à travers la modélisation, l'informatique ou les outils logiciels ;
  - ✓ **Partager** les travaux, ressources et compétences de chacun – cours, exercices, supports, livres, films, vidéo, etc. ;
  - ✓ **Préparer** en fonction des besoins **des séances collectives** et s'observer mutuellement (lesson studies) – échanger sur les pratiques pédagogiques et les progressions didactiques ;
  - ✓ **Réaliser** entre collègues, **des exposés** lors de séminaires internes – lectures, retours d'expériences scientifiques, travaux de production ;
  - ✓ **Aider** les nouveaux arrivants ;
  - ✓ **Recevoir** dans le cadre de la formation de professeurs des écoles, des groupes intéressés par une réflexion ou des actions de liaison autour des savoirs disciplinaires, de la didactique ou de la pédagogie.
-

# L'engagement des enseignants de mathématiques du LFC:

- Les enseignants de mathématiques du LFC s'engage à mettre en place un projet sur les deux périodes de fin d'année 2023/2024.  
-> Une réunion est prévue en fin de semaine pour décider des actions qui seront menées sur ces deux périodes
  - Les enseignants acceptent de commencer le laboratoire de mathématiques sans lieu physique, en comptant sur la promesse de l'administration d'avoir un lieu dédié dès la rentrée 2024.
  - La rémunération des enseignants se fera au prorata des actions menées par ces derniers : le coordonnateur du laboratoire de mathématiques du LFC s'engage à tenir un compte rendu de chaque rencontre et action menée.
-

# CALENDRIER SCOLAIRE

2024-2025

Lycée Français du Caire  
LE CAIRE  
EGYPTE

Heures d'enseignement dispensées à tous les élèves (1er degré):

correspondant à une durée hebdomadaire moyenne comprise entre 24h (cas standard) et 26h maximum (cas d'un enseignement bi/plurilingue)

août-24		septembre-24		octobre-24		novembre-24		décembre-24		janvier-25		février-25		mars-25		avril-25		mai-25		juin-25		juillet-25	
1	je			1	di	PR		1	ma	5,2		1	ve			1	di	5,2		1	ma		
2	ve			2	lu	PR		2	me	5,2		2	sa			2	lu	5,2		2	me		
3	sa			3	ma	5,2		3	je	5,2		3	di	5,2		3	ma	5,2		3	sa		
4	di			4	me	5,2		4	ve			4	lu	5,2		4	je	5,2		4	me	5,2	
5	lu			5	je	5,2		5	sa			5	ma	5,2		5	sa			5	je	5,2	
6	ma			6	ve			6	di	5,2		6	me	5,2		6	lu	5,2		6	me	5,2	
7	me			7	sa			7	je	5,2		7	sa			7	ma	5,2		7	ve		
8	je			8	di	5,2		8	ma	5,2		8	ve			8	di	5,2		8	me	5,2	
9	ve			9	lu	5,2		9	me	5,2		9	sa			9	ma	5,2		9	je	5,2	
10	sa			10	ma	5,2		10	je	5,2		10	di	5,2		10	me	5,2		10	sa		
11	di			11	me	5,2		11	ve			11	lu	5,2		11	ma	5,2		11	je	5,2	
12	lu			12	je	5,2		12	sa			12	ma	5,2		12	di	5,2		12	me	5,2	
13	ma			13	ve			13	di	5,2		13	je	5,2		13	me	5,2		13	sa		
14	me			14	sa			14	lu	5,2		14	ma	5,2		14	di	5,2		14	je	5,2	
15	je			15	di	5,2		15	me	5,2		15	ve			15	ma	5,2		15	sa		
16	ve			16	lu	5,2		16	ma	5,2		16	sa			16	me	5,2		16	di	5,2	
17	sa			17	me	5,2		17	je	5,2		17	di	5,2		17	lu	5,2		17	ma	5,2	
18	di			18	me	5,2		18	ve			18	ma	5,2		18	je	5,2		18	me	5,2	
19	lu			19	je	5,2		19	sa			19	me	5,2		19	di	5,2		19	sa		
20	ma			20	ve			20	ma	5,2		20	je	5,2		20	me	5,2		20	lu	5,2	
21	me			21	sa			21	di	5,2		21	sa			21	je	5,2		21	me	5,2	
22	je			22	di	5,2		22	ve			22	ma	5,2		22	sa			22	di	5,2	
23	ve			23	lu	5,2		23	me	5,2		23	je	5,2		23	di	5,2		23	me	5,2	
24	sa			24	ma	5,2		24	je	5,2		24	sa			24	me	5,2		24	lu	5,2	
25	di			25	me	5,2		25	ve			25	ma	5,2		25	je	5,2		25	me	5,2	
26	lu			26	je	5,2		26	sa			26	me	5,2		26	di	5,2		26	je	5,2	
27	ma			27	ve			27	di	5,2		27	je	5,2		27	me	5,2		27	sa		
28	me			28	sa			28	je	5,2		28	sa			28	lu	5,2		28	me	5,2	
29	je			29	di	5,2		29	me	5,2		29	ve			29	ma	5,2		29	di	5,2	
30	ve			30	lu	5,2		30	sa			30	di	5,2		30	je	5,2		30	me	5,2	
31	sa			31	me			31	ma			31	lu	5,2						31	sa		
heures	0	heures	104	heures	78	heures	104	heures	78	heures	94	heures	78	heures	98,8	heures	67,6	heures	104	heures	104	heures	0
jours	0	jours	20	jours	15	jours	20	jours	15	jours	18	jours	15	jours	19	jours	13	jours	20	jours	20	jours	0

PR	Pré-rentrée
	Fériés sous réserve de modifications

Cirulaire AEFE		
26h/hebdo : 936h/an	36 semaines	180 jours

Nombre total d'heures de classe sur l'année :	910
Nombre total d'heures de classe sur l'année (Maternelle) :	874
Nombre de semaines :	36
Nombre total de jours de classe sur l'année (comptabilisés) :	175
Nombre de jours fériés comptés :	5
Nombre de jours de classe effectif (réel) :	170

Demier jour travaillé	
Vacances	

Les personnels enseignants du secondaire sont mobilisables jusqu'au 3 juillet





AMBASSADE DE FRANCE EN R.A.E.  
LYCEE FRANÇAIS DU CAIRE

# Conseil d'établissement n<sup>03</sup>

Lundi 19 février 2024 – Site de Mearag – 16h00

ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



# Ordre du jour - Annoncé

1. Approbation du PV du CE n°2
2. Campagne de pré-inscription (Rentrée 2024)
3. Calendrier scolaire 2024/2025
4. Politique des langues dans le 1<sup>er</sup> degré
5. Présentation de la structure prévisionnelle 2024/2025
  - 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré
6. Présentation de la répartition des moyens horaires par discipline
  - 2<sup>nd</sup> degré
7. Carte des emplois
8. Règlement intérieur des élèves
9. Règlement financier
10. Point d'étape sur les décisions prises au précédent CE
11. Questions diverses



# Préambule

Désignation du secrétaire de séance

Approbation de l'ordre du jour

- Modification de l'ordre de 3 points
- Ajout du point « Laboratoires de Mathématiques »



# Ordre du jour - Modifié

1. Approbation du PV du CE n°2

2. Présentation « Labo Maths »

3. Calendrier scolaire 2024/2025

4. Politique des langues dans le 1<sup>er</sup> degré

5. Présentation de la structure prévisionnelle 2024/2025

- 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

6. Présentation de la répartition des moyens horaires par discipline

- 2<sup>nd</sup> degré

7. Carte des emplois

8. Règlement financier

9. Règlement intérieur des élèves

10. Campagne de pré-inscription (Rentrée 2024)

11. Point d'étape sur les décisions prises au précédent CE

11. Questions diverses



# 1. Approbation du PV du CE n°2

## Procès-verbal du CE n°2

- Conseil d'établissement n°2 datant du 27 novembre 2023





## 2. Laboratoires de Mathématiques - Présentation

### Laboratoires de Mathématiques

- Présentation à [consulter ici](#)



# 3. Calendrier scolaire 2023/2024

## Proposition de la direction

### CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

Lycée Français du Caire  
LE CAIRE  
EGYPTE

Heures d'enseignement dispensées à tous les élèves (1er degré):

correspondant à une durée hebdomadaire moyenne comprise entre 24h (cas standard) et 26h maximum (cas d'un enseignement bilingue)

août-24	septembre-24	octobre-24	novembre-24	décembre-24	janvier-25	février-25	mars-25	avril-25	mai-25	juin-25	juillet-25	
1 je	1 di PR	1 ma 5,2	1 ve	1 di 5,2	1 me	1 sa	1 sa	1 ma 5,2	1 je	1 di 5,2	1 ma	
2 ve	2 lu PR	2 me 5,2	2 sa	2 lu 5,2	2 je	2 di 5,2	2 di	2 me 5,2	2 ve	2 lu 5,2	2 me	
3 sa	3 ma 5,2	3 je 5,2	3 di	3 ma 5,2	3 ve	3 lu 5,2	3 lu	3 je 5,2	3 sa	3 ma 5,2	3 je	
4 di	4 me 5,2	4 ve	4 lu 5,2	4 me 5,2	4 sa	4 ma 5,2	4 ma 5,2	4 ve	4 di 5,2	4 me 5,2	4 ve	
5 lu	5 je 5,2	5 sa	5 ma 5,2	5 je 5,2	5 di	5 me 5,2	5 me 5,2	5 sa	5 lu 5,2	5 je 5,2	5 sa	
6 ma	6 ve	6 di 5,2	6 me 5,2	6 ve	6 lu	6 je 5,2	6 je 5,2	6 di 5,2	6 ma 5,2	6 ve	6 di	
7 me	7 sa	7 lu 5,2	7 je 5,2	7 sa	7 ma 5,2	7 ve	7 ve	7 lu 5,2	7 me 5,2	7 sa	7 lu	
8 je	8 di 5,2	8 ma 5,2	8 ve	8 di 5,2	8 me 5,2	8 sa	8 sa	8 ma 5,2	8 je 5,2	8 di 5,2	8 ma	
9 ve	9 lu 5,2	9 me 5,2	9 sa	9 lu 5,2	9 je 5,2	9 di 5,2	9 di 5,2	9 me 5,2	9 ve	9 lu 5,2	9 me	
10 sa	10 ma 5,2	10 je 5,2	10 di 5,2	10 ma 5,2	10 ve	10 lu 5,2	10 lu 5,2	10 je 5,2	10 sa	10 ma 5,2	10 je	
11 di	11 me 5,2	11 ve	11 lu 5,2	11 me 5,2	11 sa	11 ma 5,2	11 ma 5,2	11 ve	11 di 5,2	11 me 5,2	11 ve	
12 lu	12 je 5,2	12 sa	12 ma 5,2	12 je 5,2	12 di 5,2	12 me 5,2	12 me 5,2	12 sa	12 lu 5,2	12 je 5,2	12 sa	
13 ma	13 ve	13 di 5,2	13 me 5,2	13 ve	13 lu 5,2	13 je 5,2	13 je 5,2	13 di 5,2	13 ma 5,2	13 ve	13 di	
14 me	14 sa	14 lu 5,2	14 je 5,2	14 sa	14 ma 5,2	14 ve	14 ve	14 lu 5,2	14 me 5,2	14 sa	14 lu	
15 je	15 di 5,2	15 ma 5,2	15 ve	15 di 5,2	15 me 5,2	15 sa	15 sa	15 ma 5,2	15 je 5,2	15 di 5,2	15 ma	
16 ve	16 lu 5,2	16 me 5,2	16 sa	16 lu 5,2	16 je 5,2	16 di 5,2	16 di 5,2	16 me 5,2	16 ve	16 lu 5,2	16 me	
17 sa	17 ma 5,2	17 je 5,2	17 di 5,2	17 ma 5,2	17 ve	17 lu 5,2	17 lu 5,2	17 je 5,2	17 sa	17 ma 5,2	17 je	
18 di	18 me 5,2	18 ve	18 lu 5,2	18 me 5,2	18 sa	18 ma 5,2	18 ma 5,2	18 ve	18 di 5,2	18 me 5,2	18 ve	
19 lu	19 je 5,2	19 sa	19 ma 5,2	19 je 5,2	19 di 5,2	19 me 5,2	19 me 5,2	19 sa	19 lu 5,2	19 je 5,2	19 sa	
20 ma	20 ve	20 di 5,2	20 me 5,2	20 ve	20 lu 5,2	20 je 5,2	20 je 5,2	20 di 5,2	20 ma 5,2	20 ve	20 di	
21 me	21 sa	21 lu 5,2	21 je 5,2	21 sa	21 ma 5,2	21 ve	21 ve	21 lu	21 me 5,2	21 sa	21 lu	
22 je	22 di 5,2	22 ma 5,2	22 ve	22 di 5,2	22 me 5,2	22 sa	22 sa	22 ma	22 je 5,2	22 di 5,2	22 ma	
23 ve	23 lu 5,2	23 me	23 sa	23 lu	23 je 5,2	23 di	23 di 5,2	23 me	23 ve	23 lu 5,2	23 me	
24 sa	24 ma 5,2	24 je	24 di 5,2	24 ma	24 ve	24 lu 5,2	24 lu 5,2	24 sa	24 ma 5,2	24 je	24 sa	
25 di	25 me 5,2	25 ve	25 lu 5,2	25 me	25 sa	25 ma	25 ma	25 ve	25 di 5,2	25 me 5,2	25 ve	
26 lu	26 je 5,2	26 sa	26 ma 5,2	26 je	26 di 5,2	26 me	26 me 5,2	26 sa	26 lu 5,2	26 je 5,2	26 sa	
27 ma	27 ve	27 di	27 me	27 ve	27 lu 5,2	27 je	27 je 5,2	27 di	27 ma 5,2	27 ve	27 di	
28 me	28 sa	28 lu	28 je 5,2	28 sa	28 ma 5,2	28 ve	28 ve	28 lu	28 me 5,2	28 sa	28 lu	
29 je	29 di 5,2	29 ma	29 ve	29 je	29 di 5,2	29 me	29 sa	29 ma	29 je 5,2	29 di 5,2	29 me	
30 ve	30 lu 5,2	30 me	30 sa	30 sa	30 sa	30 je 5,2	30 di 5,2	30 me	30 ve	30 lu	30 me	
31 sa		31 je		31 di	31 ve		31 lu 5,2		31 sa		31 je	
heures	0	104	83,2	98,8	78	93,6	78	104	57,6	104	104	0
jours	0	20	16	19	15	18	15	20	13	20	20	0

Ramadan  
Fériés

PR Pré-rentree

Nombre total d'heures de classe sur l'année :	915,2
Nombre total d'heures de classe sur l'année (Maternelle) :	879,2
Nombre de semaines :	36
Nombre total de jours de classe sur l'année (comptabilisés) :	176
Nombre de jours fériés comptés :	5
Nombre de jours de classe effectif (réel) :	171

Demier jour travaillé  
Vacances

Circulaire AEFE		
26h/hebdo : 936h/an	36 semaines	180 jours

Les personnels enseignants du secondaire sont mobilisables jusqu'au 3 juillet



Lycée Français du Caire  
LE CAIRE  
EGYPTE

Heures d'enseignement dispensées à tous les élèves (1er degré):

correspondant à une durée hebdomadaire moyenne comprise entre 24h (cas standard) et 26h maximum (cas d'un enseignement bilingue)

# 3. Calendrier scolaire 2023/2024 - Proposition des enseignants

août-24	septembre-24	octobre-24	novembre-24	décembre-24	janvier-25	février-25	mars-25	avril-25	mai-25	juin-25	juillet-25	
1 je	1 di PR	1 ma 5,2	1 ve	1 di 5,2	1 ma	1 sa	1 sa	1 ma 5,2	1 je	1 di 5,2	1 ma	
2 ve	2 lu 5,2	2 me 5,2	2 sa	2 lu 5,2	2 je	2 di 5,2	2 di	2 me 5,2	2 ve	2 lu 5,2	2 me	
3 sa	3 ma 5,2	3 je 5,2	3 di 5,2	3 ma 5,2	3 ve	3 lu 5,2	3 lu	3 je 5,2	3 sa	3 ma 5,2	3 je	
4 di	4 me 5,2	4 ve	4 lu 5,2	4 me 5,2	4 sa	4 ma 5,2	4 ma	4 ve	4 di 5,2	4 me 5,2	4 ve	
5 lu	5 je 5,2	5 sa	5 ma 5,2	5 je 5,2	5 di 5,2	5 me 5,2	5 me 5,2	5 sa	5 lu 5,2	5 je 5,2	5 sa	
6 ma	6 ve	6 di 5,2	6 me 5,2	6 ve	6 lu 5,2	6 je 5,2	6 je 5,2	6 di 5,2	6 ma 5,2	6 ve	6 di	
7 me	7 sa	7 lu 5,2	7 je 5,2	7 sa	7 ma 5,2	7 ve	7 ve	7 lu 5,2	7 me 5,2	7 sa	7 lu	
8 je	8 di 5,2	8 ma 5,2	8 ve	8 di 5,2	8 me 5,2	8 sa	8 sa	8 ma 5,2	8 je 5,2	8 di 5,2	8 ma	
9 ve	9 lu 5,2	9 me 5,2	9 sa	9 lu 5,2	9 je 5,2	9 di 5,2	9 di 5,2	9 me 5,2	9 ve	9 lu 5,2	9 me	
10 sa	10 ma 5,2	10 je 5,2	10 di 5,2	10 ma 5,2	10 ve	10 lu 5,2	10 lu 5,2	10 je 5,2	10 sa	10 ma 5,2	10 je	
11 di	11 me 5,2	11 ve	11 lu 5,2	11 me 5,2	11 sa	11 ma 5,2	11 ma 5,2	11 ve	11 di 5,2	11 me 5,2	11 ve	
12 lu	12 je 5,2	12 sa	12 ma 5,2	12 je 5,2	12 di 5,2	12 me 5,2	12 me 5,2	12 sa	12 lu 5,2	12 je 5,2	12 sa	
13 ma	13 ve	13 di 5,2	13 me 5,2	13 ve	13 lu 5,2	13 je 5,2	13 je 5,2	13 di 5,2	13 ma 5,2	13 ve	13 di	
14 me	14 sa	14 lu 5,2	14 je 5,2	14 sa	14 ma 5,2	14 ve	14 ve	14 lu 5,2	14 me 5,2	14 sa	14 lu	
15 je	15 di 5,2	15 ma 5,2	15 ve	15 di 5,2	15 me 5,2	15 sa	15 sa	15 ma 5,2	15 je 5,2	15 di 5,2	15 ma	
16 ve	16 lu 5,2	16 me 5,2	16 sa	16 lu 5,2	16 je 5,2	16 di 5,2	16 di 5,2	16 me 5,2	16 ve	16 lu 5,2	16 me	
17 sa	17 ma 5,2	17 je 5,2	17 di 5,2	17 ma 5,2	17 ve	17 lu 5,2	17 lu 5,2	17 je 5,2	17 sa	17 ma 5,2	17 je	
18 di	18 me 5,2	18 ve	18 lu 5,2	18 me 5,2	18 sa	18 ma 5,2	18 ma 5,2	18 ve	18 di 5,2	18 me 5,2	18 ve	
19 lu	19 je 5,2	19 sa	19 ma 5,2	19 je 5,2	19 di 5,2	19 me 5,2	19 me 5,2	19 sa	19 lu 5,2	19 je 5,2	19 sa	
20 ma	20 ve	20 di 5,2	20 me 5,2	20 ve	20 lu 5,2	20 je 5,2	20 je 5,2	20 di 5,2	20 ma 5,2	20 ve	20 di	
21 me	21 sa	21 lu 5,2	21 je 5,2	21 sa	21 ma 5,2	21 ve	21 ve	21 lu 5,2	21 me 5,2	21 sa	21 lu	
22 je	22 di 5,2	22 ma 5,2	22 ve	22 di 5,2	22 me 5,2	22 sa	22 sa	22 ma 5,2	22 je 5,2	22 di 5,2	22 ma	
23 ve	23 lu 5,2	23 me 5,2	23 sa	23 lu 5,2	23 je 5,2	23 di 5,2	23 di 5,2	23 me 5,2	23 ve	23 lu 5,2	23 me	
24 sa	24 ma 5,2	24 je 5,2	24 di 5,2	24 ma 5,2	24 ve	24 lu 5,2	24 lu 5,2	24 je 5,2	24 sa	24 ma 5,2	24 je	
25 di	25 me 5,2	25 ve	25 lu 5,2	25 me 5,2	25 sa	25 ma 5,2	25 ma 5,2	25 ve	25 di 5,2	25 me 5,2	25 ve	
26 lu	26 je 5,2	26 sa	26 ma 5,2	26 je 5,2	26 di 5,2	26 me 5,2	26 me 5,2	26 sa	26 lu 5,2	26 je 5,2	26 sa	
27 ma	27 ve	27 di 5,2	27 me 5,2	27 ve	27 lu 5,2	27 je 5,2	27 je 5,2	27 di 5,2	27 ma 5,2	27 ve	27 di	
28 me	28 sa	28 lu 5,2	28 je 5,2	28 sa	28 ma 5,2	28 ve	28 ve	28 lu 5,2	28 me 5,2	28 sa	28 lu	
29 je	29 di 5,2	29 ma 5,2	29 ve	29 ve	29 me 5,2		29 sa	29 ma 5,2	29 je 5,2	29 di 5,2	29 ma	
30 ve	30 lu 5,2	30 me 5,2	30 sa	30 sa	30 je 5,2		30 di 5,2	30 me 5,2	30 ve	30 lu 5,2	30 me	
31 sa		31 je 5,2		31 di 5,2	31 ve		31 lu 5,2		31 sa		31 je	
heures	0	100	57,6	104	78	104	78	98,8	67,6	104	104	0
jours	0	21	13	20	15	20	15	19	13	20	20	0

  Ramadan  
  Fériés  
  PR Pré-rentree

Circulaire AEFÉ	
26h/hebdo : 936h/an	36 semaines

Nombre total d'heures de classe sur l'année :	915,2
Nombre total d'heures de classe sur l'année (Maternelle) :	879,2
Nombre de semaines :	36
Nombre total de jours de classe sur l'année (comptabilisés) :	176
Nombre de jours fériés comptés :	6
Nombre de jours de classe effectif (réel) :	170

Dernier jour travaillé	
Vacances	

Les personnels enseignants du secondaire sont mobilisables jusqu'au 3 juillet





# 3. Calendrier scolaire 2023/2024 - Vote

## Calendrier 2024/2025

- Propositions des enseignants [à consulter ici](#)
- Proposition de la direction [à consulter ici](#)

## Avis du conseil d'école

- Calendrier « direction » = 10
- Calendrier « Enseignants » = 11
- Abstention = 1

## Avis du conseil du 2<sup>nd</sup> degré

- Calendrier « direction » = 5
- Calendrier « Enseignants » = 3
- Abstention = 1

## Avis du CE

- Vote pour adoption



## 4. Politique des langues dans le 1<sup>er</sup> degré

### Objectifs

- Préserver l'excellence en Français
  - Améliorer l'enseignement de la langue du pays hôte (arabe) et de l'anglais
  - Augmenter le volume horaire
  - Travailler sur les progressions, la cohérence entre les différents cycles.

### Meilleure maîtrise de toutes les langues

- pour ouvrir les possibles
- Pour offrir plus d'opportunités aux jeunes francophones plurilingues qui sortent de l'établissement.



# 4. Politique des langues dans le 1<sup>er</sup> degré

## Propositions

### Rajouter de l'anglais et de l'arabe en maternelle

- Anglais : 1h en PS / 2h en MS / 1h en GS
- Arabe : 3 à 4h en PS / 2h en MS / 3h en GS

### Former les enseignants de LV

### Allonger la journée scolaire

- + 1/2 heure (pour les enfants) de façon à préserver l'enseignement en Français qui reste la priorité (mettre en œuvre des projets en ce sens)
- Travail de construction des emplois du temps pour que la proposition soit la plus satisfaisante pour tous, y compris les enseignants.

### Ajustement

- Proposition à ajuster en fonction des possibilités de ressources humaines



# 5. Présentation de la structure prévisionnelle 2024/2025

-  
1<sup>er</sup> degré  
-  
New Cairo

## NEW CAIRO 24-25

Niveaux	Effectifs montants	Places vacantes	Nbr de divisions	E/D	Effectif différentiel	Capacité
PS	0	24	1	24,0	0	24
MS	24	0	1	24,0	0	24
GS	24	0	1	24,0	0	24
CP	20	4	1	24,0	0	24
CE1	22	2	1	24,0	0	24
CE2	20	6	1	26,0	0	26
CM1	26	0	1	26,0	0	26
CM2	25	1	1	26,0	0	26
<b>TOTAL</b>	<b>161</b>	<b>37</b>	<b>8</b>	<b>198</b>	<b>0</b>	<b>198</b>

Effectif Année N	187
Capacité (N+1) - Effectif (N)	11

Capacité à 24 elv./div.
Capacité à 26 elv./div.



# 5. Présentation de la structure prévisionnelle 2024/2025

-  
1<sup>er</sup> degré  
-  
Zamalek

## ZAMALEK 24-25

Niveaux	Effectifs montants	Places vacantes	Nbr de divisions	E/D	Effectif différentiel	Capacité
PS	0	24	1	24,0	0	24
MS	0	24	1	24,0	0	24
GS	24	0	1	24,0	0	24
CP	24	0	1	24,0	0	24
CE1	18	6	1	24,0	0	24
CE2	26	0	1	26,0	0	26
CM1	26	0	1	26,0	0	26
CM2	23	3	1	26,0	0	26
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>57</b>	<b>8</b>	<b>198</b>	<b>0</b>	<b>198</b>

Effectif Année N	176
Capacité (N+1) - Effectif (N)	22

Capacité à 24 elv./div.
Capacité à 26 elv./div.



# 5. Présentation de la structure prévisionnelle 2024/2025

-  
1<sup>er</sup> degré  
-  
Maadi

## MAADI 24-25

Niveaux	Effectifs montants	Places vacantes	Nbr de divisions	E/D	Effectif différentiel	Capacité
PS	0	24	1	24,0	0	24
MS	0	48	2	24,0	0	48
GS	44	4	2	24,0	0	48
CP	51	21	3	24,0	0	72
CE1	68	4	3	24,0	0	72
CE2	75	3	3	26,0	0	78
CM1	91	12	4	25,8	1	104
CM2	86	18	4	26,0	0	104
<b>TOTAL</b>	<b>415</b>	<b>134</b>	<b>22</b>		<b>1</b>	<b>550</b>

Effectif Année N	513
Capacité (N+1) - Effectif (N)	37

Capacité à 24 elv./div.
Capacité à 26 elv./div.



# 5. Présentation de la structure prévisionnelle 2024/2025

-  
2<sup>nd</sup> degré  
-  
Site de Mearag

## MERAG 24-25

Niveaux	Effectifs montants	Places vacantes	Nbr de divisions	E/D	Effectif différentiel	Capacité
6ème	159	9	6	28,0	0	168
5ème	159	9	6	28,0	0	168
4ème	159	9	6	28,0	0	168
3ème	151	17	6	28,0	0	168
2nde	159	9	6	28,0	0	168
1ère	188	8	7	28,0	0	196
Terminale	151	17	6	28,0	0	168
<b>TOTAL</b>	<b>1126</b>	<b>78</b>	<b>43</b>		<b>0</b>	<b>1204</b>

Effectif Année N	1115
Capacité (N+1) - Effectif (N)	89

Capacité à 28 elv./div.



# 5. Présentation de la structure prévisionnelle 2024/2025 - 4 sites

LFC 24-25						
Niveaux	Effectifs montants	Places vacantes	Nbr de divisions	E/D	Effectif différentiel	Capacité
PS	0	72	3	24,0	0	72
MS	24	72	4	24,0	0	96
GS	92	4	4	24,0	0	96
CP	94	26	5	24,0	0	120
CE1	108	12	5	24,0	0	120
CE2	121	35	6	26,0	0	156
CM1	144	12	6	26,0	0	156
CM2	134	22	6	26,0	0	156
6eme	159	9	6	28,0	0	168
5eme	159	9	6	28,0	0	168
4eme	159	9	6	28,0	0	168
3eme	151	17	6	28,0	0	168
2nde	159	9	6	28,0	0	168
1ère	188	8	7	28,0	0	196
Term	151	17	6	28,0	0	168
<b>TOTAL</b>	<b>1843</b>	<b>333</b>	<b>82</b>		<b>0</b>	<b>2176</b>





## 6. Présentation de la répartition des moyens horaires par discipline - 2<sup>nd</sup> degré



### Présentation du TRMD V.2

- À [consulter ici](#)
- Prise en compte des correctifs envoyés par les enseignants.



# 6. Présentation de la répartition des moyens horaires par discipline

-  
2<sup>nd</sup> degré



## Point sur la démarche

- Recensement des effectifs prévisionnels montants pour la rentrée 2024 avec projections sur les langues vivantes + choix des enseignements de spécialité
- Prise en considération des demandes et remontées spécifiques des enseignants selon les disciplines
- Reprise du TRMD à partir du TRMD existant et ajustement sur retour des équipes
- Prévision sur le nombre de groupes nécessaires à la rentrée
- Ajustement des besoins au plus large
- Point sur les HSA et répercussions sur les équipes

## Visibilité sur les besoins prévisionnels de postes

- Demande de création d'un ETP en ESPAGNOL pour couvrir les besoins



## 7. Carte des emplois

### Créations de poste

- 1 poste Enseignant Espagnol (2<sup>nd</sup> degré)
- 1 poste ATSEM (Zamalek)
- 4 postes Enseignant Arabe (1<sup>er</sup> degré)
- 1 poste Manager Opérationnel informatique
- 1 poste Enseignant remplaçant bivalent – collègue (Français/HG ou Français/LV)
- 1 poste Enseignant remplaçant bivalent – collègue (Maths/Sciences)

### Suppressions de poste

- 2 postes Professeur des écoles



## 8. Règlement financier

### Règlement financier 2024/2025

- Consultable [ici](#)

### Ajout au règlement

- Article 2.2. Description des périodes facturées /2.2.1 Cas général (Page 4)
  - « *En début d'année scolaire, il est possible d'obtenir une facture annuelle des frais de scolarité de l'année scolaire en cours, payable uniquement en euros. La facture proforma est à demander par mail à [hana.eltoblehy@lfcaire.net](mailto:hana.eltoblehy@lfcaire.net). »*



# 9. Règlement intérieur des élèves

-

## 2<sup>nd</sup> degré

### Projet de révision du RI

- **II : Organisation et fonctionnement de l'établissement**
  - Régime des entrées et sorties
- **Article II.2 Pause méridienne**
  - Sortie autorisée exclusivement de 12h50 à 13h10
  - Contrôle des sorties pour les collégiens
- **Article II.4 : Circulation à l'intérieur de l'établissement**
  - Utilisation des terrains de sports
  - Rappel de l'interdiction d'utiliser les terrains pendant les heures de cours. Interdiction de rapporter de la nourriture sur les terrains de jeux
- **Article VI.1 : Gestion des retards et des absences**
  - Gestion des absences
  - Utilisation du logiciel pronote pour justifier les absences. Les parents pourront justifier les absences directement sur pronote



# 10. Campagne de pré- inscription des élèves

-

## Rentrée 2024

-

## Campagne d'admission

### 1 campagne, 3 commissions d'admission

- **Une seule période de pré-inscription avec publicité :** pré-inscriptions du 15 janvier au 09 mars
- **Une 2<sup>e</sup> période sans publicité :** pré-inscriptions du 10 mars au 31 mai
- **Une 3<sup>e</sup> période sans publicité :** pré-inscriptions du 1er juin au 25 août

### Après le 25 août : gestion « au fil de l'eau »

- **31 décembre :** Arrêt des recrutements en cours d'année scolaire  
*(sauf exception à l'appréciation du chef d'établissement)*



# 10. Campagne de pré- inscription des élèves

-

## Rentrée 2024

-

## Gestion des places

### Gestion des places (directeurs)

- **Priorité aux montants et aux demandes de transferts de site (Prio 0)**  
→ Etablir une liste ordonnée des demandes de transfert de site dans le 1<sup>er</sup> degré (prendre en compte l'antériorité de la demande de transfert)
- **Comptabilisation des places restantes disponibles**



# 10. Campagne de pré- inscription des élèves

-  
Rentrée 2024

-  
Gestion des  
priorités

## Gestion des priorités de la MS à la Terminale

Priorité 1	Les élèves de nationalité française	300 pts
Priorité 2	Les élèves d'une autre nationalité, scolarisés, au moment de l'inscription, en France ou à l'étranger dans un établissement d'enseignement français, public ou homologué par le Ministère de l'Education nationale français (AEFE, MLF, ou privé sous contrat)	150 pts
Non prioritaire	Tous les autres	0 pt

## Gestion des priorités pour PS

Priorité 1	Les élèves de nationalité française	300 pts
Non prioritaire	Tous les autres	0pt





## Application de bonus (pour tous les niveaux)

# 10. Campagne de pré- inscription des élèves

-  
Rentrée 2024

-  
Application de  
bonus

Critères familiaux au choix (OU) <i>Si cumul prendre le plus avantageux</i>	Bonus <i>Non cumulable</i>
Les enfants du personnel sous contrat du LFC	+40 pts
Les enfants de diplomates	+40 pts
Les enfants qui ont des frères ou des sœurs déjà scolarisés au LFC	+30 pts
Les enfants d'une même fratrie néo-arrivante au LFC et ayant un bon niveau global *	+20 pts
Aucun de ces critères	+0 pt

\*: Moyenne du dossier scolaire de la fratrie  $\geq$  ET moyenne de la maîtrise de la langue française de la fratrie  $\geq 15$

Critère diplomatique	Bonus
Les élèves recommandés suite à un examen collectif sous l'autorité de l'Ambassadeur	De +0 à +60 pts



# 10. Campagne de pré- inscription des élèves

-  
Rentrée 2024

# - Application de bonus

## Application de bonus pour la PS

Autre critère bonifiable	Bonus
Environnement francophone de la famille	De +0 à +20 pts

## Application de bonus de la MS au CE2

Autres critères bonifiables (ET)	Bonus
Qualité du dossier scolaire	De +0 à +30 pts
Environnement francophone de la famille	De +0 à +20 pts

## Application de bonus du CM1 à la T<sup>ale</sup>

Autres critères bonifiables (ET)	Bonus
Qualité du dossier scolaire	De +0 à +30 pts
Maitrise de la langue française	De +0 à +20 pts



# 10. Point d'étape sur les décisions prises au précédent CE

## Plafond des emplois

- Augmentation possible du plafond d'emploi PDL pour la rentrée 2024
  - Action en cours

## Orientation

- Création d'un groupe de travail avec les parents sur l'orientation
  - Action effectuée le 02 février 2024

## Création de poste

- Vérification réglementaire sur la création d'un poste de PDL pour vacataire de longue durée (via AEFÉ + avocat)
  - Action en cours

## Amélioration des toilettes

- Mise en place d'une concertation avec les élèves pour l'amélioration des toilettes
  - Action non commencée



# 11. Questions





AMBASSADE DE FRANCE EN R.A.E.  
LYCEE FRANÇAIS DU CAIRE

MERCI

ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger